



Par MARIE-PIER BEAUCHAMP,  
coordonnatrice assurance-qualité, PLQ



## Des nouveautés

### AFFICHES DISPONIBLES

Dans le cadre des nouvelles exigences du volet Biosécurité, en vigueur dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain, une affiche interdisant l'accès aux bâtiments sans autorisation sera installée aux principaux points d'entrée des fermes. Les producteurs peuvent en obtenir gratuitement auprès du secrétariat des producteurs de lait de leur région, dans les bureaux régionaux de l'UPA. Il est également possible de s'en procurer lors des assemblées générales annuelles régionales des producteurs de lait.

### RAPPORT D'ÉVALUATION DES ANIMAUX

La deuxième ronde d'évaluation des animaux de proAction par Holstein Canada est amorcée depuis le mois de février. Pour cette deuxième ronde, le visuel du rapport comparatif sera modifié. Les nouveaux rapports ne seront donc disponibles qu'à compter du mois de juin 2019. Holstein Canada fera parvenir les rapports aux fermes évaluées et ils seront également déposés dans l'extranet des producteurs dans la section « proAction » afin qu'ils les aient

en main lors de la deuxième validation de la ferme pour le volet Bien-être animal qui débutera en septembre 2019.

### FRAIS D'ÉVALUATION PAR HOLSTEIN CANADA

Pour cette deuxième ronde d'évaluation, les frais d'évaluation des blessures, état de chair et boiteries des animaux seront directement facturés aux producteurs. Le coût pour l'évaluation est de 7 \$ par animal et 125 \$ pour les frais de visite. Les Producteurs de lait du Québec vont assumer ceux-ci et les rembourser directement sur la paye de lait, à l'exception des frais de refus de 150 \$. Si l'évaluation est réalisée dans le cadre de la visite de classification, Holstein Canada va créditer les frais de visite de l'évaluation. Il n'y aura pas de document à présenter préalablement. Il y aura également une remise de 75 \$ pour les frais de visite d'une évaluation réalisée lors d'une classification du troupeau.

### RÉSUMÉ DES EXIGENCES

Un nouveau résumé des exigences des volets Bien-être animal, Traçabilité et Biosécurité est maintenant disponible. Les producteurs auront accès rapidement aux éléments de ces volets qui seront validés à leur ferme lors de la visite de l'agent de validation. De plus, un aide-mémoire résumant les différents dossiers et documents à tenir à jour est également disponible en ligne dans l'extranet des PLQ et sur le site web [www.proaction.quebec](http://www.proaction.quebec).



## RAPPELS

### ● INCITATIF FINANCIER

Afin d'encourager les producteurs à renforcer leurs mesures de biosécurité et à prendre de l'avance pour la mise en œuvre de ce 5<sup>e</sup> volet de proAction, les PLQ offrent un incitatif financier de 100 \$ pour les évaluations des risques effectuées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Le crédit sera directement appliqué sur la facture du médecin vétérinaire.

### ● SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Les Producteurs de lait du Québec ont mis en place, en collaboration avec Valacta, le service Accompagnement proAction pour aider les producteurs à se conformer aux exigences du programme. Les PLQ assument le coût des deux premières heures de ce service. Valacta facture les deux heures directement aux PLQ et les heures excédentaires ainsi que les frais de visite au producteur, s'il y a lieu.

## À VENIR

### COMMENTAIRES APRÈS VALIDATION

Un nouveau formulaire sera distribué lors des validations à la ferme. Les producteurs pourront envoyer directement aux PLQ leurs commentaires portant sur la visite. Le formulaire sera également disponible dans l'extranet dans la section « proAction ».

Pour plus d'information sur le programme proAction, visitez le [www.proaction.quebec](http://www.proaction.quebec).

## À ceux et celles QUI N'ONT PAS LEURS GANTS DANS LEURS POCHEs

Nous sommes fiers de financer les gens,  
les rêves et l'avenir de l'agriculture.

À l'agriculture canadienne. À chacun d'entre vous.

[fac.ca](http://fac.ca)



201397